

Capitalisation de la rente de vieillesse

V2.1

N° personnel

Coordonnées personnelles

Nom

Prénom

Date de naissance

N° SC (ancien N° AVS)

NPA / Lieu

Date

Demande au conseil de fondation

Conformément au règlement en vigueur, une demande de capitalisation partielle ou totale de la rente de vieillesse peut être déposée au plus tard 3 mois avant le droit à la rente.

Capitalisation totale de la rente de vieillesse

Capitalisation partielle de la rente de vieillesse:% ou CHF de la prestation de vieillesse sous forme de capital.

J'ai conscience du fait que, sur la part de la rente de vieillesse perçue sous forme de capital, tous mes droits correspondants envers la caisse de pension sont réputés acquittés.

Signature

Requérant

Conjoint

Lieu et date

Bureau de légalisation de la signature du conjoint*

* Bureaux de légalisation: notaire, administration communale, service du personnel, caisse de pension.
Pour l'authentification, prière de se munir d'une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité ou carte de séjour – pas de permis de conduire).

À remplir par l'administration de la CP Bosch Suisse:

Confirmation de l'administration

Demande reçue le

Signature, pour l'administration